Ville de Vaires-sur-Marne

2024/

République Française

VILLE DE VAIRES-SUR-MARNE
(Seine et Marne)

République Française

EJ/MF/CR/MB/VK
N° 46 /2024

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Fixation du tarif des emplacements pour l'événement « Brocante nocturne » 2024

Le Maire de la Ville de Vaires-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L2125-1,

VU la délibération n° 04 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce, sur toute la durée de son mandat,

CONSIDERANT que la Commune de Vaires-sur-Marne organise l'événement « Brocante nocturne » le vendredi 24 mai 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer le tarif des emplacements pour les participants,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er : Le tarif des emplacements pour l'événement « Brocante nocturne » du 24 mai 2024, à Vaires-sur-Marne, est le suivant :

- 8,00 euros les 2 mètres pour les exposants vairois
- 12,00 euros les 2 mètres pour les exposants extérieurs

ARTICLE 2 :
La présente décision sera transmise au Préfet de Seine-et-Marne pour l'exercice du contrôle de légalité, sera publiée et affichée conformément à la règlementation en vigueur.

ARTICLE 3 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20240228-DM46-2024-AI
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024

Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Vaires-sur-Marne, le 28 février 2024

Le Maire,
Conseillère Communautaire

MAIRIE de VAIRES-sur-MARNE (S.-&-M.)

Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20240228-DM46-2024-AI
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024

Publié le 05/03/2024
CDS